

➔ **DEUX CALENDRIERS :**  
une procédure  
unique

en **NOUVELLE-CALÉDONIE**

[www.parcoursupnc.nc](http://www.parcoursupnc.nc)  
**10 août 2018**

EN **MÉTROPOLE**

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)  
**15 janvier 2019**

**OUVERTURE DE LA PLATEFORME**  
Connection et découverte de la plateforme

**1**

Dès le **27 août 2018**

**INSCRIPTION, INFORMATION, SAISIE DES VŒUX**

**Inscription et création du dossier Parcoursup.**

- > Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.
- > Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile.
  - Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

**Consultation des caractéristiques de chaque formation :** contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc)

- Saisie des vœux**, sans classement<sup>1</sup> :
- > **8 vœux** maximum sur ParcoursupNC pour **la Nouvelle-Calédonie**,
  - > **10 vœux** pour **la métropole**, sur Parcoursup

Dès le **22 janvier 2019**

<sup>1</sup> Avant de confirmer les vœux, ils doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission.

jusqu'au **2 octobre**

**CLÔTURE DÉFINITIVE DE LA SAISIE DES VŒUX !**

**2**

**FINALISATION ET VALIDATION**

jusqu'au  
**12 octobre**

**FINALISATION DU DOSSIER :**

- Saisir un projet de formation **motivé** pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles **pièces demandées**

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

**CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU :** pour chaque vœu confirmé une **fiche avenir** est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

jusqu'au **13 mars**

jusqu'au  
**31 mars**

À partir du **3 décembre**

**3**

**PROPOSITIONS D'ADMISSION ET RÉPONSES DES CANDIDATS**

**Réception des propositions d'admission :**

- > Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse
  - > Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si<sup>2</sup> - en attente
  - > Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé
- À noter : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat (décompte des délais suspendu).

**Réponses aux propositions d'admission :**

- > Dès que j'ai une ou des propositions d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions** d'admission.
- > Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver**.
- > J'ai un **délai de réponse** à respecter (7 jours, 3 jours ou 1 jour selon la période). Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

<sup>2</sup> Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues.

Dès **mi-décembre**

**PHASE COMPLÉMENTAIRE**

**De nouveaux vœux** pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés (délai de 3 jours ou 1 jour selon la période).

Après les résultats du baccalauréat, si je n'ai aucune réponse positive<sup>3</sup>, je peux saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur** qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux.

Dès le **26 juin**

<sup>3</sup> En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

**4**

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Les lycéens effectuent leur **inscription administrative** dans leur établissement d'accueil.  
Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

jusqu'au  
**28 février**

jusqu'au  
**21 septembre**



**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

en NOUVELLE-CALÉDONIE

EN MÉTROPOLE

## La plateforme d'admission Parcoursup

> **Parcoursup** est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur **en métropole** selon le calendrier national.

> **ParcoursupNC** permet, selon le même mode opératoire mais selon le calendrier calédonien, d'émettre des vœux dans des formations de l'enseignement supérieur **en Nouvelle-Calédonie**.

### ↳ Une démarche simplifiée

La plateforme Parcoursup permet :

- de créer votre dossier de **préinscription**
- de trouver des **informations** sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, les caractéristiques de cette formation s'affichent, notamment les **attendus** de la formation
- d'émettre vos **vœux** de poursuite d'études sans les classer
- de **compléter votre dossier** avec les éléments demandés par les établissements dispensant les formations que vous avez choisies
- ensuite de **confirmer vos vœux** pour qu'ils puissent être examinés par les établissements dispensant les formations que vous avez choisies
- de recevoir des **propositions d'admission** des établissements
- de **répondre aux propositions** qui vous sont faites

### ↳ Les formations

La nouvelle plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup, réunit près de 13 000 formations du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Vous pouvez faire des vœux :

- **dans des formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) dont l'admission se fait sur dossier ou par concours
- **dans des formations non-sélectives** (licence, 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé - PACES)

**Si la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire ne figure pas dans Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement concerné pour vous informer sur les modalités d'admission.**

### ↳ Qui est concerné ?

Depuis la rentrée 2018, cette plateforme permet aux lycéens, apprentis (sous réserve en Nouvelle-Calédonie) ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur.

**Ne sont pas concernés :**

- les étudiants qui redoublent (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement)
- les candidats soumis à une demande d'admission préalable (DAP)
- les candidats à la formation continue

### ↳ Les attendus

Les attendus affichés par formation sur Parcoursup, sont les connaissances et les compétences attendues par les formations du supérieur. Ils correspondent à ce que les enseignants de l'enseignement supérieur estiment nécessaire pour réussir.

Pour chaque formation, les attendus sont définis à l'échelle nationale, ils peuvent être complétés par les formations en fonction de spécificités locales.

### ↳ Les vœux

Une fois son dossier finalisé, le lycéen peut saisir ses vœux dans des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) et/ou **non-sélectives** (licence, 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé - PACES).

Les vœux ne sont pas classés. Chaque vœu doit donc être souhaité et motivé :

- **En Nouvelle-Calédonie, sur ParcoursupNC**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **8 vœux**.
- **En métropole, sur Parcoursup**, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** pour des formations sous statut d'étudiant et **10 vœux** supplémentaires pour des formations sous statut d'apprenti.

## Les points forts de Parcoursup

- Une procédure simple, transparente et juste
- Un accompagnement assuré pour comprendre les enjeux
- Des informations sur les caractéristiques de chaque formation (attendus, taux de réussite, débouchés...)
- Pas de classement des vœux
- Des possibilités de vœux multiples
- Des propositions personnalisées adaptées au profil du candidat
- Pas d'affectation par tirage au sort